

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1071

23 avril 2015

### SOMMAIRE

Alpha Car Trading S.A. ....	51371	International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	51365
Altercap .....	51362	International Hotel Licensing Company S.à r.l. ....	51365
Azul Bridge S.à r.l. ....	51371	K2 Ellipse S.A. ....	51370
Baliste Investissement S.A. ....	51362	Lux Motor Adventure S.à r.l. ....	51374
Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel in Europa S.à r.l. ....	51363	Metal.Lux S.A. ....	51368
BMS SICAV-SIF .....	51368	Mylan Luxembourg .....	51364
Bora .....	51380	Newell Corp S.à.r.l. ....	51368
CEP III Nelson Holding S.à r.l. ....	51407	Norwest Navigation SCS .....	51381
Creatvt S.A. ....	51370	Patch International S.A. ....	51364
Deni S.à r.l. ....	51362	Procap Holding .....	51407
DG-Immo-Invest GmbH .....	51408	Promontory Financial Group Canada ...	51367
Dhamma Real Estate Investments S.A. ..	51369	Redoma S.à r.l. ....	51369
Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ..	51376	Sofinlux International S.A. ....	51371
E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l. ..	51365	Suco S.A. ....	51370
Filea S.A. ....	51369	Tax Investments S.A. ....	51368
Fresco Holdings S.à r.l. ....	51363	Tesser Finance S.à r.l. ....	51407
Global Cement Investment S.A. ....	51372	UKSA Ewer Street S.à r.l. ....	51367
Goodwill Trust Protection S. à r.l. ....	51366	UK Students Isledon S.à r.l. ....	51366
HL European Partners GP S.à r.l. ....	51396	Valiant Investments S.à.r.l. ....	51391
Holden Recoveries VIII S.à r.l. ....	51364	Way Luxembourg S.à.r.l. ....	51366
Immondorf SA .....	51403		

**Altercap, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.377.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 11 février 2015*

Monsieur Robert Daussun né le 7 mai 1953 à Alger (Algérie), demeurant professionnellement au 148 rue de l'Université, 75007 Paris a été nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée illimitée en remplacement de Jaime Prieto.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015040120/14.

(150045750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Deni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.150.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.900.

—  
Suite à une cession de parts signée le 5 décembre 2014, le capital de la société DENI S. à r.l. est détenu comme suit:  
Monsieur Ronald Paul Edward TRAARBACH

demeurant 2, Léon Hermanslaan

B-3621 Rekem Lanaken . . . . . 171.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2015040294/14.

(150046102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Baliste Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.606.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 mars 2015 que la cooptation en date du 18 avril 2013 de Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, a été ratifiée.

Il résulte du même procès-verbal que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé comme administrateur avec effet immédiat, en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Par ailleurs, il résulte du même procès-verbal que les mandats des administrateurs sortants:

- Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, également Présidente du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, et

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes sortant,

- M. Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

sont reconduits. Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015040194/26.

(150046347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Fresco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 190.481.

Par résolutions signées en date du 11 mars 2015, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Martin Bradley, de son mandat de gérant avec effet immédiat;
2. nomination de M Charles Roemers, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue Saint-Esprit, 1475 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. nomination de M. Hakim Drissi Kaitouni, né le 1<sup>er</sup> janvier 1983 à Medina de Fes (Maroc), ayant son adresse professionnelle au Wren House, 15 Carter Lane, EC4V 5EY Londres (Royaume-Uni), en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

*Gérants:*

Mme Rosa Villalobos

M Philip Hogan

M Charles Roemers

M Hakim Drissi Kaitouni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040358/23.

(150045950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel in Europa S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.194.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 03 mars 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société:
  - Monsieur Christopher Finn (gérant de catégorie A) avec effet au 15 février 2015;
  - CEP III Managing GP Holdings, Ltd., (gérant de catégorie A) avec effet au 15 février 2015;
  - Monsieur Mark Gorholt (gérant de catégorie B) avec effet au 14 janvier 2015
  - Monsieur Frank Pletsch (gérant de catégorie B) avec effet au 15 février 2015;
2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 15 février 2015:
  - Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A;
  - CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A;
  - Monsieur Oliver Thomas, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;
  - Monsieur Jean-Christophe Dauphin, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;
3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.  
L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Mars 2015.

Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel in Europa S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015038422/31.

(150043467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Holden Recoveries VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 168.282.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société prise le 29 Décembre 2014

- La liquidation est clôturée.

- Les livres et documents sociaux de la Société sont conservés au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg pour une durée minimale de cinq ans.

Référence de publication: 2015038628/14.

(150043661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Patch International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 161.856.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2015*

I

De nommer Madame Géraldine SANTI (née le 12 mai 1971 à F - Longwy, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L - 1628 Luxembourg), en remplacement de Madame Stéphanie ROTOLONI, démissionnaire, administrateur pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, à savoir l'assemblée générale annuelle de 2017.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015040605/15.

(150045827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Mylan Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 194.607.

—  
Il résulte de deux contrats de transferts de parts sociales:

1- en date du 10 février 2015, l'associé unique de la Société, New Moon Holdings, LLC, a transféré la totalité des 20.001 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- New Moon BV, une private limited liability company, constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du Trade Register of the Chamber of Commerce in the Netherlands sous le numéro 61036137, ayant son siège social à l'adresse suivante: Albany Gate, Darkes Lane, EN6 1AG, Potters Bar, Herts, Royaume-Uni.

2- en date du 11 février 2015, l'associé unique de la Société, New Moon BV, a transféré la totalité des 20.001 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Mylan Holdings Ltd, une private limited company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 9429449, ayant son siège social à l'adresse suivante: Albany Gate, Darkes Lane, EN6 1AG, Potters Bar, Herts, Royaume-Uni.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Mylan Holdings Ltd . . . . . 20.001 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Mylan Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015038727/25.

(150043480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 128.252.

- Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 10 mars 2015.
- Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2015040310/14.

(150045855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme  
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 15.467.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 février 2015*

La société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B103123 a été nommée comme dépositaire de la société.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial  
Un mandataire

Référence de publication: 2015040439/16.

(150046138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**International Hotel Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 153.340.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 67.136.

Il y a lieu de noter que les adresses des gérants sont désormais les suivantes:

Monsieur Philippe van den Avenne, gérant de classe A

33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Andrej Grossmann, gérant de classe A

33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Pieter Jan van der Meer, gérant de classe A

33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Pankaj Birla, gérant de classe B

Adenauer Allee 12, 61440 Oberursel, Allemagne;

Monsieur Reiner Sachau, gérant de classe B

Guiollettstrasse 50, 60325 Frankfurt, Allemagne;

Monsieur Satyajit Anand, gérant de classe B

Prof. Walter Redl Gasse 8, 2340 Mödling, Autriche.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015040440/24.

(150046120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Goodwill Trust Protection S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.830.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 5 mars 2015 que Mme Joanna AWAD, née le 12 juillet 1969 à Beyrouth (Liban), demeurant au 31, Avenue Princesse Grace, MC-98000 MONACO, a été nommée, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée, à la fonction de gérante de GOODWILL TRUST PROTECTION S.à.r.l., en remplacement de Feu Madame Joyce GARGOUR, décédée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015040392/13.

(150046281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Way Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.038.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 24 Février 2015 que la société anonyme Way International S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195.009, a cédé 51 parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée Way Luxembourg S.à r.l. à la société Giulianova S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.164.918.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Février 2015.

*Pour la Société**La Gérance*

Référence de publication: 2015040751/15.

(150046279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**UK Students Isledon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.726.

*Extrait des décisions des associés de la Société adoptées le 17 février 2015*

Les associés de la Société ont décidé d'approuver les cessions à LTS Student HoldCo S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194124:

- d'1 part sociale de catégorie B1 et d'1 part sociale de catégorie B2 que Generation Cambridge One LLP détient dans la Société, avec effet au 2 mars 2015; et

- d'1 part sociale de catégorie B1 et d'1 part sociale de catégorie B2 que Generation Cambridge Two LLP détient dans la Société, avec effet au 2 mars 2015.

Les associés de la Société ont décidé de prendre acte et d'accepter la démission de CEREP Management S.à r.l., de M Damien Rensonnet et M. David Pearson, de leur poste de gérants de la Société avec effet au 2 mars 2015.

Les associés de la Société ont décidé de nommer, pour une durée indéterminée et à compter du 2 mars 2015:

- M Vitalij Farafonov, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mme Nicole Goetz, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et

- M Maxime Nino, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UK Students Isledon S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015039438/25.

(150044418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**UKSA Ewer Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.731.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 17 février 2015*

L'associé unique de la Société a décidé de prendre acte et d'accepter la démission de CEREP Management S.à r.l., de M Damien Renzonnet et M. David Pearson, de leur poste de gérants de la Société avec effet au 2 mars 2015.

L'Associé Unique a décidé de nommer, pour une durée indéterminée et à compter du 2 mars 2015:

- M Vitalij Farafonov, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Mme Nicole Goetz, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et
- M Maxime Nino, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UKSA Ewer Street S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015039443/18.

(150044253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**Promontory Financial Group Canada, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.435.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 29 janvier 2015 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 29 janvier 2015:

Madame Erica Bovenzi, née le 16 décembre 1954 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2002 Windmill Lane, Alexandria, VA 22307, Etats-Unis D'Amérique.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 29 janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Konrad Alt, né le 26 avril 1960 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse privée au 312 Pacific Avenue, Piedmont, CA 94611, Etats-Unis D'Amérique.

- Démission du gérant A suivant à compter du 31 décembre 2014:

Madame Nathalie Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant A suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Démission du gérant A suivant à compter du 12 janvier 2015:

Madame Stéphanie Jung-Schut, née le 24 novembre 1975 à Metz, France avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant A suivant à compter du 12 janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Franciscus W.J.J. Welman, gérant A;
- Sébastien Rimlinger, gérant A;
- Fabrice Rota, gérant A;
- Konrad Alt, gérant B;
- Eugene Allan Ludwig, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

*Gérant A.*

Référence de publication: 2015039330/36.

(150044450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**Newell Corp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 134.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015039292/10.

(150044754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**BMS SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 133.225.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 19 février 2015*

En date du 19 février 2015, le Conseil D'Administration décide de nommer M.Jean-Blaise Rivier, résidant professionnellement au 3, rue Cheneau-de-Bourg, CH -1003 Lausanne, en tant qu'administrateur de la Société à partir du 19 février 2015 pour une durée déterminée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015040202/13.

(150046296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Tax Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 155.429.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2015*

I

De nommer Madame Géraldine SANTI (née le 12 mai 1971 à F - Longwy, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L - 1628 Luxembourg), en remplacement de Madame Stéphanie ROTOLONI, démissionnaire, administrateur pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, à savoir l'assemblée générale annuelle de 2016.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015040709/15.

(150045823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Metal.Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 171.570.

Il résulte des actes de la Société que:

La société ComCo S.A. enregistrée au RCSL sous le nr B112.813 dont le siège social est au 68, Rue de Koerich 8437 Steinfort a fusionné en date du 30 décembre 2014 avec la société HRT REVISION S.A. (RCSL B51.238), dont le siège social est au 163, Rue du Kiem 8030 Strassen, société absorbante, qui a repris à la date du 30.12.2014.

Le mandat de commissaire aux comptes de HRT REVISION S.A. aura pour échéance la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015040550/16.

(150045896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---



**Filea S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 138.421.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 février 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société anonyme FILEA S.A., dont le siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, a été dénoncé en date du 3 février 2010.

Pour extrait conforme

Maître Lynn STELMES

Avocat / Le liquidateur

Référence de publication: 2015040365/13.

(150046214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Redoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.490.

—  
AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen jährlichen Generalversammlung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 7. November 2014, geht hervor, dass KPMG Luxembourg, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B149133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen jährlichen Generalversammlung, welche über die Jahresabschlüsse des Geschäftsjahres 2014 beschließt, ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. März 2015.

Référence de publication: 2015040637/15.

(150045942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Dhamma Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.657.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 décembre 2014 que l'assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Philippe Esposito, demeurant professionnellement C/ Almagro, 31 3D, 28010 Madrid (Espagne), Monsieur Christophe Antinori, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, et Monsieur Xavier Fabry, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

L'assemblée a décidé d'accepter la démission du commissaire aux comptes Monsieur Edouard Maire avec effet au 9 décembre 2014 et de nommer la société à responsabilité limitée Read S. à R. L., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, immatriculée au R. C. S. de Luxembourg sous le numéro B 45. 083, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, avec effet au 9 décembre 2014.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Il résulte par ailleurs d'une décision prise par le conseil d'administration en date du 23 décembre 2014, que le conseil a décidé de renouveler pour une durée indéterminée le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Philippe Esposito, demeurant professionnellement C/ Almagro, 31 3D, 28010 Madrid (Espagne), arrivé à expiration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015040297/26.

(150046364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**K2 Ellipse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 182.017.

Frau Kirsten Ludwig hat ihren Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der K2 Ellipse SA mit Wirkung zum 19. Dezember 2014 erklärt

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K2 Ellipse S.A.

Petra Hauer / Andrea Schmitt

Référence de publication: 2015040471/12.

(150045931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Creatvt S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 138.570.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 26 février 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société anonyme CREATVT S.A., dont le siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, a été dénoncé en date du 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Maître Lynn STELMES

Avocat / Le liquidateur

Référence de publication: 2015040235/13.

(150046218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Suco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 19.755.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 6 mars 2015*

Réélit Administrateurs pour un an:

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig

M. Yves SUNNEN, viticulteur, demeurant à Remerschen.

M. Guy SCHEMEL, agent en douane, demeurant à Schengen

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale*

Le Conseil d'Administration

élit pour un an Mr. Yves SUNNEN Président,

élit pour un an Administrateur-délégué Mr. Jacquot SCHWERTZER,

nomme pour un an Fondé de pouvoir Mme Valérie WEBER, demeurant 2, rue du juge de Paix, F-57100 Thionville-Oustrange, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) Pour la gestion journalière des affaires:

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 200.000,00 € par la seule signature de l'Administrateur-délégué.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00 € par la seule signature du Fondé de Pouvoir.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015040697/29.

(150046084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Sofinlux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.352.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2015*

I

De nommer Madame Géraldine SANTI (née le 12 mai 1971 à F - Longwy, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L - 1628 Luxembourg), en remplacement de Madame Stéphanie ROTOLONI, démissionnaire, administrateur pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, à savoir l'assemblée générale annuelle de 2016.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2015040689/15.

(150045822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Alpha Car Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1842 Howald, 3, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 121.277.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 19 septembre 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2014, que la Fiduciaire comptable Becker, Gales & Brunetti S.A., établie et ayant son siège social à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en remplacement de la société GEFCO S.A. GESTION FINANCIERE & CONSULTING, établie à L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

En outre, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur unique, M. Vincent Pundel, pour une période de 4 ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Howald, le 19 septembre 2014.

*Pour avis et extrait conforme**Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015039514/18.

(150045460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

**Azul Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.762.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 09 mars 2015 que:

1. La personne suivante a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 09 mars 2015:

- Madame Barbara Imbs;

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 09 mars 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

Veillez également noter que l'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, a changé comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

*Azul Bridge S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015039527/21.

(150045414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

**Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.590.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

LOMEZ INTERNATIONAL B.V., a company incorporated under the laws of the Kingdom of the Netherlands, with its registered office at Claude Debussylaan 26, 13<sup>th</sup> Floor, 1082 MD Amsterdam, The Netherlands, registered with the trade and companies register under number 34133556,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in professionally residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given on 2 February 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That LOMEZ INTERNATIONAL B.V., prenamed, is the sole shareholder of GLOBAL CEMENT INVESTMENT S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 144.590, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, acting on behalf of Me Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, dated January 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472 of March 4, 2009 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated July 17, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2654 of 1 October, 2014.

2) That the capital of the Company is fixed at eight million six hundred and fifty-five thousand three hundred euro (EUR 8,655,300 -) divided into eighty six thousand five hundred and fifty-three (86,553.) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of two million two thousand one hundred euro (EUR 2,002,100.-) to raise it from its present amount of eight million six hundred and fifty-five thousand three hundred euro (EUR 8,655,300 -) to ten million six hundred and fifty-seven thousand four hundred euro (EUR 10,657,400 -) by the creation and the issue of twenty thousand and twenty-one (20,021) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

*Subscription and paying up*

Thereupon,

LOMEZ INTERNATIONAL B.V., prenamed, has declared to subscribe twenty thousand and twenty-one (20,021) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to contribute to the Company the total amount of two million two thousand one hundred euro (EUR 2,002,100.-) which shall be allocated to the share capital account of the Company.

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of two million two thousand one hundred euro (EUR 2,002,100.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 3 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

"The subscribed share capital is set at ten million six hundred and fifty-seven thousand four hundred euro (EUR 10,657,400 -) divided into one hundred and six thousand five hundred and seventy four (106,574) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares."

### Declaration

The notary executing this deed declares that, in accordance with article 321 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), the conditions prescribed by articles 26, 26-1 (2), 26-3 and 26-5 of the same law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour de février,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

#### A COMPARU:

LOMEZ INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Claude Debussylaan 26, 13<sup>ème</sup> étage, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce et des Sociétés sous le numéro 34133556,

représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 2 février 2015.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que LOMEZ INTERNATIONAL B.V., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société GLOBAL CEMENT INVESTMENT S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.590 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Martine SCHAEFFER, agissant en remplacement de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 du 4 mars 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2654 du 1 octobre 2014.

2) Que le capital social de la Société est fixé huit millions six cent cinquante-cinq mille trois cents euros (EUR 8.655.300,-) représenté par quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante-trois (86.553) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société du montant de deux millions deux mille cent euros (EUR 2.002.100,-) afin de le porter de son montant actuel de huit millions six cent cinquante-cinq mille trois cents euros (EUR 8.655.300,-) à dix millions six cents cinquante-sept mille quatre cent euros (EUR 10.657.400,-) par la création et l'émission de vingt mille vingt-et-un (20.021) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### Souscription et libération

LOMEZ INTERNATIONAL B.V., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à vingt mille vingt-et-un (20.021) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et faire à la Société un apport d'un montant total de deux millions deux mille cent euros (EUR 2.002.100,-), qui seront alloués au compte du capital social de la Société.

Les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, ainsi le montant de deux millions deux mille cent euros (EUR 2.002.100,-) est maintenant à la disposition de la Société, preuve du paiement ayant été donnée au notaire instrumentaire.

#### Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à dix millions six cents cinquante-sept mille quatre cent euros (EUR 10.657.400,-) divisé en cent six mille et cinq cent soixante-quatorze (106.574) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare, conformément à l'article 32-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-1 (2), 26-3 et 26-5 de cette même loi, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 février 2015. Relation: EAC/2015/4249. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015039743/129.

(150045123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

#### **Lux Motor Adventure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 185.158.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of February.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, born in Långbro (Sweden) on December 31<sup>st</sup>, 1967, residing at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; and

2) Mr Ulf RÖRSTRAND, Consulting Manager, born in St Pauli (Sweden) on July 4<sup>th</sup>, 1970, residing at 6, rue Jean-François d'Huart, L- 8068 Bertrange.

Such appearing parties are the sole shareholders of Lux Motor Adventure S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.158, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 12<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1204, dated May 13<sup>th</sup>, 2014 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended since.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to enact the following resolution:

#### *Sole resolution*

The shareholders of the Company resolve to amend the object of the Company and therefore decide to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The company's object is the rental, purchasing and sale of motor vehicles as well as associated clothing and equipment. The company may also render related services in terms of recommendations of roads, hotels, events and places to visit for its customers.

The company can also provide web based advertisement portals for goods and services and conduct related business needed to set up, market and operate the web portal(s).

In addition, the company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.”

51375

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

### *Note*

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing parties to the fact that the Company, having just amended its object, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the above mentioned amended object clause of the Company, which the appearing parties expressly recognized.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-six février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, né à Långbro (Suède) le 31 décembre 1967, demeurant au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et

2) Monsieur Ulf RÖRSTRAND, Consulting Manager, né à St Pauli (Suède) le 4 juillet 1970, demeurant au 6, rue Jean-François d'Huart, L- 8068 Bertrange.

Lesquels parties comparantes sont les seuls associés de Lux Motor Adventure S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.158, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1204 du 13 mai 2014 (ci-après la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

### *Résolution unique*

Les associés de la Société décident de modifier l'objet social de la Société et en conséquence décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la location, l'achat et la vente de véhicules motorisé ainsi que de vêtements et équipements y nécessaires. La Société a également pour objet les services y correspondants, en terme de recommandation routière, d'hôtels, d'évènements et de sites touristiques pour ses clients.

La Société pourra également fournir des portails de publicité, basés sur le Web, pour des marchandises et services et faire des affaires connexes nécessaires pour mettre en place, le marché et l'exploitation du portail(s) web.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société ayant présentement modifié son objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social ci-avant modifié, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Taaveniku, U. Rörstrand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/4715. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039236/94.

(15004465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 39.062.169,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.463.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EQIX (Global Holdings) C.V., a Dutch limited partnership, having its principal place of business at One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, California 94065, United States of America, represented by its general partner NY 3, LLC, a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered address at c/o Incorporation Services, Ltd. 3500 South Dupont Highway Dover, DE 19901, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Memorial C") number 268 dated 9 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.463 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), on 16 April 2014, published in the Mémorial C, dated 2 July 2014 number 1708.

II.- That the 38,650,674 (thirty-eight million, six hundred and fifty thousand, six hundred and seventy-four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by the issue of 411,495 (four hundred eleven thousand four hundred ninety-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 40,738,093.85 (forty million seven hundred thirty-eight thousand ninety-three United-States Dollars and eighty five Cents), out of which an amount of USD 41,150 (forty-one thousand one hundred fifty United-States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind consisting in the contribution of receivables;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and



## 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

### *Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 411,495 (four hundred eleven thousand four hundred ninety-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 38,650,674 (thirty-eight million, six hundred and fifty thousand, six hundred and seventy-four United States Dollars) to USD 39,062,169 (thirty-nine million sixty-two thousand one hundred sixty-nine United States Dollars) by the issuance of 411,495 (four hundred eleven thousand four hundred ninety-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 40,738,093.85 (forty million seven hundred thirty-eight thousand ninety-three United States Dollars and eighty-five Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 41,150 (forty-one thousand one hundred fifty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder in an aggregate amount of USD 41,149,588.85 (forty-one million one hundred forty-nine thousand five hundred eighty-eight United States Dollars and eighty-five Cents) (the "Contribution").

### *Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

### *Description and Valuation*

The Contribution made by the Sole Shareholder in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of certain receivables held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of USD 41,149,588.85 (forty-one million one hundred forty-nine thousand five hundred eighty-eight United States Dollars and eighty-five Cents).

The net value of the Contribution amounts to USD 41,149,588.85 (forty-one million one hundred forty-nine thousand five hundred eighty-eight United States Dollars and eighty-five Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

### *Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

### *Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

c) Mr. Peter Waters, category A manager, with professional address at Luttenbergweg 4, 1101 EC Amsterdam-Zuidoost, Netherlands;

d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- EQIX (Global Holdings) C.V.: 39,062,169 (thirty-nine million sixty-two thousand one hundred sixty-nine) shares.

The notary acts that the 39,062,169 (thirty-nine million sixty-two thousand one hundred sixty-nine) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital of the Company is set at USD 39,062,169 (thirty-nine million sixty-two thousand one hundred sixty-nine United-States Dollars) represented by 39,062,169 (thirty-nine million sixty-two thousand one hundred sixty-nine United-States Dollars) shares with a nominal value of USD 1 (one United-States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EQIX (Global Holdings) C.V., un partenariat hollandais, ayant son lieu principal d'activité sis à One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique, représenté ici par son associé commandité NY 3, LLC, une société organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec son siège social sis à c/o Incorporation Services, Ltd. 3500 South Dupont Highway Dover, DE 19901, Etats-Unis d'Amérique (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- la partie comparante est l'associé unique de "Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 268 en date du 9 février 2011, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.463 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 2014, publié au Mémorial C, en date du 2 juillet 2014 numéro 1708.

II.- Les 38.650.674 (trente-huit millions six cent cinquante mille six cent soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels la partie comparante reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de 411.495 (quatre cent onze mille quatre cent quatre-vingt quinze) parts sociales d'un montant nominal de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 40.738.093,85 USD (quarante millions sept cent trente-huit mille quatre-vingt treize Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes), dont un montant de 41.150 USD (quarante-et-un mille cent cinquante Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature, consistant en un apport de créances;

4. Modifications du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de sorte à refléter ces actions; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 411.495 USD (quatre cent onze mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars américains), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 38.650.674 USD (trente-huit millions six cent cinquante mille six cent soixante-quatorze Dollars américains) à 39.062.169 USD (trente-neuf millions soixante-deux mille cent soixante-neuf Dollars américains), par l'émission de 411.495 (quatre cent onze mille quatre cent quatre-vingt quinze) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 40.738.093,85 USD (quarante millions sept cent trente-huit mille quatre-vingt treize Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes) (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 41.150 USD (quarante-et-un mille cent cinquante Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, d'un montant total de 41.149.588,85 USD (quarante-et-un millions cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt huit Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes) (l'"Apport").

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport.

*Description et évaluation*

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de certaines créances détenues par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de 41.149.588,85 USD (quarante-et-un millions cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt huit Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes).

La valeur nette du Premier Apport s'élève à 41.149.588,85 USD (quarante-et-un millions cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt huit Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Interviennent alors:

a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

c) M. Peter Waters, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Luttenbergweg 4, 1101 EC Amsterdam-Zuidoost, Pays-Bas;

d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:  
- EQIX (Global Holdings) C.V.: 39.062.169 (trente-neuf millions soixante-deux mille cent soixante-neuf) parts sociales.

Le notaire acte que les 39.062.169 (trente-neuf millions soixante-deux mille cent soixante-neuf) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, tel que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 39.062.169 USD (trente-neuf millions soixante-deux mille cent soixante-neuf Dollars américains), représenté par 39.062.169 (trente-neuf millions soixante-deux mille cent soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale of 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 février 2015. Relation: EAC/2015/3919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039681/247.

(150045061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

**Bora, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 172.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2015039587/12.

(150045094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

**Norwest Navigation SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 66.800.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.185.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

- NORINTER S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies under number B 193.670 (“Norinter”); and

- COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Sete, quadra A, casa 2 -parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brazil, registered with the Brazil register, with taxpayer number 33.127.002/0001-03 (“CNN” and together with Norinter, the “Partners”),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary’s clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are currently the shareholders of NORWEST NAVIGATION INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Panama, having its registered office in Panama, registered with the Panama register, under Microjacket 398385, Document 220612 in the Mercantile Microfilm Section of the Public Registry of Panama (the “Company”), to be transferred to the Grand-Duchy of Luxembourg in the form of a Luxembourg société en commandite simple.

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

- 1) Consider waiving the convening formalities;
- 2) Confirmation and ratification of the directors’ resolutions of the Company approving the transfer of the registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance;
- 3) Approval of the transfer of the registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance;
- 4) Adoption by the Company of the form of a Luxembourg corporate limited partnership (société en commandite simple) with the name “NORWEST NAVIGATION SCS” (the “Partnership”) having NORINTER S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg trade and companies registry, as general partner of the Partnership, and COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brazil, registered with the Brazil register, with taxpayer number 33.127.002/0001-03, as limited partner of the Partnership;
- 5) Approval of the interim balance sheet of the Company dated December 31, 2014 as opening balance sheet of the Partnership and acknowledgement of the statement of value of the directors of the Company;
- 6) Determination of the corporate purpose of the Partnership to give the following content:

“The Partnership’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may also own, lease, buy and sell, charter in and charter out and operate vessels and equipments to any company, including, but not limited, direct or indirect parent or subsidiary companies, belonging to the same group of the Partnership.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.”

7) Amendment and full restatement and renumbering of the by-laws into articles of association of the Partnership;

8) Acceptance of the resignation of ANGELO BARONCINI, RODRIGO PIRES CUESTA, RICARDO LUIS CARNEIRO, CARLOS ALBERTO CARLONI and MARCELO FERREIRA BACELLAR as directors of the Company, as well as any and all other current officers of the Company, and granting them full discharge;

9) Determination of the address of the registered office and central administration of the Partnership at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

10) Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Partners take the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present extraordinary general partners' meeting, the Partners waive the convening formalities, as they consider having been duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Partners confirm and ratify (i) the directors' resolution of the Company dated January 19, 2015 taken in Panama deciding to transfer the Company's registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance, as from the date hereof, and (ii) that all necessary preliminary steps in Panama to transfer the registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance have been taken in Panama.

*Third resolution*

The Partners resolve, as of the date hereof, to transfer the registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and to change the nationality of the Company into the Luxembourg nationality without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

*Fourth resolution*

The Partners resolve that the Company shall adopt the form of a Luxembourg corporate limited partnership (société en commandite simple) with the name "NORWEST NAVIGATION SCS" (the "Partnership") having Norinter as general partner of the Partnership and CNN as limited partner of the Partnership.

*Fifth resolution*

It results from (i) a balance sheet of the Company that the net asset value of the Company is equal to at least to the minimum capital for a Luxembourg corporate limited partnership (société en commandite simple) and (ii) a statement of value of the directors of the Company dated January 19, 2015 certifying that, as of the date hereof, no change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would materially impact the net worth of the Company.

The Partners approve the balance sheet of the Company dated December 31, 2014 as opening balance sheet of the Company upon its migration to the Grand-Duchy of Luxembourg.

*Sixth resolution*

The Partners resolve, by way of a special resolution, to modify the corporate purpose of the Partnership as follows:

“The Partnership's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may also own, lease, buy and sell, charter in and charter out and operate vessels and equipments to any company, including, but not limited, direct or indirect parent or subsidiary companies, belonging to the same group of the Partnership.

The partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.”

#### *Seventh resolution*

The Partners resolve to amend and fully restate and renumber the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg. The restated and renumbered articles of association of the Partnership shall now read as follows:

“ **Art. 1. Legal form.** There is formed a corporate limited partnership (société en commandite simple) (the “Partnership”) regulated by the applicable laws, specifically articles 16 through 22 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended thereafter (the “Law”), and the present articles (the “Articles”) contained in this partnership agreement, between:

1. NORINTER S.À R.L., as a general partner, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 193.670,

and

2. COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, as a limited partner, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brazil, registered with the Brazil register, with taxpayer number 33.127.002/0001-03.

**Art. 2. Purpose.** The Partnership’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may also own, lease, buy and sell, charter in and charter out and operate vessels and equipments to any company, including, but not limited, direct or indirect parent or subsidiary companies, belonging to the same group of the Partnership.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

**Art. 3. Name.** The Partnership’s name shall be: “NORWEST NAVIGATION SCS”.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Partnership is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the same municipality by a decision of the general partner. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a unanimous resolution of the partners.

**Art. 5. Duration.** The Partnership is established for an undetermined period.

The existence of the Partnership does not come to an end by death, suspension of civil rights, dissolution, liquidation, bankruptcy or insolvency of the general partner, which in such case shall be replaced in accordance with Article 22 of the Law.

**Art. 6. Accounting year.** The accounting year of the Partnership shall begin on the first day of the month of January and shall terminate on the thirty-first of the month of December of each year.

**Art. 7. Partner's liability.** The general partner(s) of the Partnership is (are) indefinitely (and jointly and severally) liable as regards the Partnership's liabilities.

The limited partner(s) of the Partnership is (are) liable up to the funds it (they) contributed to the Partnership.

**Art. 8. Management.** The Partnership is managed by its general partner(s). The general partner(s) of the Partnership is (are) vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the limits of the Partnership's object and engage(s) the Partnership towards third parties by his sole signature in case of a sole general partner of the Partnership or by any two signatures in case of several general partners.

**Art. 8.1. Powers and obligations of the general partner(s) of the Partnership.** The general partner(s) of the Partnership shall have full and exclusive charge and control of the management, conduct and operation of the Partnership in all respects and in all matters, except for the specific matters reserved by the Law or the Articles to the general meeting of the partners of the Partnership. Except as expressly provided in the present Articles or expressly required by the Law, the general partner(s) of the Partnership is (are) hereby granted the right, power and authority to do on behalf of the Partnership all things which, in his (their) sole judgment, are necessary, proper or desirable to carry out the aforementioned duties and responsibilities. The general partner(s) of the Partnership shall devote such time and attention to the Partnership as shall be necessary to conduct its (their) business in an efficient manner.

The general partner(s) of the Partnership may take resolutions in writing.

**Art. 8.2. Restrictions on limited partners.** No limited partner(s) of the Partnership in his (their) capacity as a limited partner of the Partnership shall:

- (i) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership,
- (ii) have any voice in the management or operation of any Partnership property, or
- (iii) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership.

The limited partner(s) of the Partnership shall become liable towards third parties for the management actions that they have undertaken in prohibition with that provision and for management actions they have not undertaken should they have usually performed management acts in their respect.

Nevertheless, this prohibition is not applicable when the limited partner(s) of the Partnership is (are):

- exercising rights attached to the status of a partner in the Partnership;
- providing advice or consultation to the Partnership, its affiliated entities or their managers;
- performing acts of control and supervision over the business of the Partnership;
- granting loans, guarantees or security or any other form of assistance to the Partnership or its affiliated entities; or
- giving authorisations to the managers in the circumstances provided for in the Partnership Agreement for acts beyond their powers.

A limited partner of the Partnership may also be general partner of the Partnership as long as at least one limited partner of the Partnership and one general partner of the Partnership are distinct persons.

**Art. 8.3. Appointment of new general partner(s) of the Partnership.** In case of death, incapacity or inability of the general partner(s) of the Partnership, including resignation, it (they) shall be replaced by a unanimous vote in a general meeting of partners of the Partnership, the approval of the said general partner(s) of the Partnership not being required.

The general partner(s) of the Partnership may also be removed in case of gross and wilful misconduct by a unanimous vote in a general meeting of partners of the Partnership, the approval of the said general partner(s) of the Partnership not being required.

#### **Art. 9. Capital, contributions.**

**Art. 9.1. Subscribed capital.** The capital is set at sixty-six million eight hundred thousand US Dollars (USD 66,800,000), represented by one thousand (1,000) unlimited partnership interest and sixty-six million seven hundred ninety-nine thousand (66,799,000) limited partnership interests, with a nominal value of one US Dollars (USD 1) each.

**Art. 9.2. Modification of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the partners of the Partnership in accordance with article 10 of these Articles.

**Art. 9.3. Profit participation.** Each partnership interest entitles to a fraction of the Partnership's assets and profits in direct proportion to the number of interests in existence.

**Art. 9.4. Indivisibility of partnership interests.** Towards the Partnership, the partnership interests of the Partnership are indivisible, since only one owner is admitted per interest. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Partnership.



**Art. 9.5. Transfer of interests.** Unlimited partnership interests of the Partnership are not transferable except to a new general partner of the Partnership.

Limited partnership interests of the Partnership are freely transferable among the limited partners of the Partnership. Limited partnership interests of the Partnership are not transferable to third parties unless all the partners of the Partnership have unanimously agreed to that transfer by way of a resolution of the general partners' meeting of the Partnership.

**Art. 9.6. Register.** A register will be kept at the registered office of the Partnership, where it will be available for inspection by any partner of the Partnership. The register shall include:

- A full up-to-date copy of the partnership agreement;
- The list of all the partners of the Partnership mentioning their name, surname, occupation and private or professional address or in case of legal entity, their denomination, legal form, registered office and number of registration with the relevant trade and companies register, together with the number of partnership interests they respectively hold; and
- The indication of partnership interests of the Partnership transfers together with the date of the notice or acceptance of these transfers by the Partnership.

**Art. 10. General meeting of the partners.** General meetings of partners of the Partnership are convened at the request of the general partner(s) of the Partnership or of limited partner(s) of the Partnership holding at least 50% of the partnership interests.

Any partner of the Partnership may participate in any general meeting either by appointing in writing (including by mail or fax) another person as proxy, or may attend by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all of those taking part in the meeting to hear one another.

Collective decisions can also be taken by resolutions in writing.

Collective decisions are taken by the partners of the Partnership at the majority of their votes, including the affirmative vote of the general partner(s) of the Partnership (except as provided in Article 8.3 of these Articles) and except for the amendment to the purpose of the Partnership, the change of its nationality, the conversion of its legal form, or its liquidation where a majority of three quarters of the partners of the Partnership is required, including the unanimous consent of the general partner(s) of the Partnership.

Decisions to change the Articles may only be taken by unanimous vote of the partners of the Partnership.

**Art. 11. Annual meeting of partners.** The partners' meeting is held at the Partnership's registered office (or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting) on the third Wednesday of June each year, to approve the management report, the balance sheet and profit and loss account, the allocation of results and to grant discharge to the general partner(s).

Each partner of the Partnership may inspect, at the Partnership's registered office, the inventory, balance sheet, profit and loss account, auditor's report as the case may be, at least 15 days before the annual meeting of partners.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) of the Partnership in proportion to the partnership interests held in the Partnership further to a decision of the partner(s) of the Partnership taken in a general meeting.

Interim profit distributions may be paid by the general partner(s) of the Partnership before the end of the current accounting year on the basis of financial statements showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with the Law.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The dissolution of the Partnership shall be resolved by the general meeting of the partners of the Partnership at the majority requirements detailed in article 10 of these Articles.

In the event of dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by the general partner(s).

When the liquidation of the Partnership is closed, the proceeds of the Partnership will be attributed to the partners of the Partnership pro rata to their partnership interest.

**Art. 14. General.** For each point not foreseen by the present Articles, the partners of the Partnership will refer to the applicable laws."

*Eighth resolution*

The Partners resolve to accept the resignation, effective as of the date hereof, of ANGELO BARONCINI, RODRIGO PIRES CUESTA, RICARDO LUIS CARNEIRO, CARLOS ALBERTO CARLONI and MARCELO FERREIRA BACELLAR as directors of the Company, as well as any and all other current officers of the Company, with immediate effect and grants them full discharge for the exercise of their mandate.

*Ninth resolution*

The Partners resolve to establish the registered office and central administration of the Partnership at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### ONT COMPARU:

- NORINTER S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.670 («Norinter»), et

- COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, une société constituée et existant valablement conformément au droit brésilien, ayant son siège social à Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brésil, enregistrée auprès du registre du Brésil, avec comme numéro fiscal 33.127.002/0001-03 («CNN» et collectivement avec Norinter, les «Associés»),

ici représentés par Mme Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparants sont les associés de NORWEST NAVIGATION INC., une société existant valablement conformément au droit panaméen, enregistrée auprès du registre de Panama sous le numéro Microjacket 398385, document 220612 de la section commerciale du registre de commerce de Panama (la «Société»), devant être migrée au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société en commandite simple.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1) Considérer la renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Confirmation et ratification des résolutions des administrateurs de la Société approuvant le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de nationalité de la Société vers une nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique;
- 3) Approbation du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et du changement de nationalité de la Société vers une nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique;
- 4) Adoption par la Société de la forme d'une société en commandite simple dénommée «Norwest Navigation SCS» (la «SCS»), ayant NORINTER S.A R.L., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.670, en tant qu'associé commandité de la SCS, et COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, une société constituée et existant valablement conformément au droit brésilien, ayant son siège social à Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brésil, enregistrée auprès du registre du Brésil, avec comme numéro fiscal 33.127.002/0001-03, en tant qu'associé commanditaire de la SCS;
- 5) Approbation du bilan intérimaire de la Société en date du 31 décembre 2014 comme bilan d'ouverture de la SCS et reconnaissance de la déclaration de valeur des administrateurs de la Société;
- 6) Détermination de l'objet social de la SCS pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise de quelque sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par la souscription, l'achat et l'échange, ou par tout autre moyen, des actions, parts sociales ou autres participations, obligations, dettes, certificats et cautions, et tout autre instrument de dette, et plus généralement, toute garantie ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la formation, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit. Elle peut émettre des reconnaissances de dette, des obligations ou toute sorte de sûretés. Elle peut émettre, seulement par des placements privés, toute sorte de sûretés. Elle peut prêter des fonds, incluant sans limitation, les bénéfices de tous les emprunts, à ses filiales, aux sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties, des gages, transférer, donner en sûretés ou créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut procéder à aucune activité régulée du secteur financier sans avoir obtenu préalablement l'autorisation nécessaire.

La Société peut aussi détenir, louer, acheter et vendre, affréter ou donner en affrètement, exploiter des vaisseaux et des équipements à toute autre société, en ce compris, mais sans limitation, aux sociétés mères directes ou indirectes ou aux filiales, appartenant au même groupe que la Société.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens juridiques et instruments afin de gérer ses investissements efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts, ainsi que de tout autre risque.»;

7) Modification et refonte et renumérotation complète des statuts de la SCS;

8) Acceptation de la démission de ANGELO BARONCINI, RODRIGO PIRES CUESTA, RICARDO LUIS CARNEIRO, CARLOS ALBERTO CARLONI et MARCELO FERREIRA en tant qu'administrateurs de la Société, ainsi que tous les autres mandataires de la Société, et accord d'une décharge pleine et entière;

9) Détermination du siège social de la SCS et de son administration centrale au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

10) Divers.

Que sur base de l'ordre du jour, les associés prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'ensemble du capital social étant représenté à la présente assemblée générale des associés, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considérant dûment convoqués et déclarant ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée leur ayant été communiqué en avance.

#### *Second résolution*

Les Associés confirment et ratifient (i) que la décision des administrateurs de la Société en date du 19 janvier 2015 prise au Panama décidant de transférer le siège social de la Société et son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et de changer la nationalité de la Société en une nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique, à compter de la date du présent acte, et (ii) que toutes actions préliminaires requises au Panama pour transférer le siège social et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et changer la nationalité de la Société pour une nationalité luxembourgeoise sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique, ont été prises au Panama.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident, à compter de la date du présent acte, de transférer le siège social de la Société et son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et de changer la nationalité de la Société pour la nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident que la Société prenne la forme d'une société en commandite simple avec pour dénomination sociale «NORWEST NAVIGATION SCS» (la «SCS»), ayant Norinter en tant qu'associé commandité de la SCS et CNN en tant qu'associé commanditaire de la SCS.

#### *Cinquième résolution*

Il résulte (i) d'un bilan intérimaire de la Société que la valeur de l'actif net de la Société est au moins égale au capital social minimum d'une société en commandite simple luxembourgeoise et (ii) d'un certificat de valeur des administrateurs de la Société du 19 janvier 2015 certifiant que depuis la date du bilan aucun changement dans les activités commerciales de la Société et/ou les affaires de la Société n'a eu lieu, qui impacterait matériellement la valeur de l'actif net de la Société.

Les Associés décident d'approuver le bilan de la Société au 31 décembre 2014, comme bilan d'ouverture de la Société suite à la migration au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident, par une résolution spéciale, de modifier l'objet social de la SCS comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise de quelque sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par la souscription, l'achat et l'échange, ou par tout autre moyen, des actions, parts sociales ou autres participations, obligations, dettes, certificats et cautions, et tout autre instrument de dette, et plus généralement,

toute garantie ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la formation, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit. Elle peut émettre des reconnaissances de dette, des obligations ou toute sorte de sûretés. Elle peut émettre, seulement par des placements privés, toute sorte de sûretés. Elle peut prêter des fonds, incluant sans limitation, les bénéfices de tous les emprunts, à ses filiales, aux sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties, des gages, transférer, donner en sûretés ou créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut procéder à aucune activité régulée du secteur financier sans avoir obtenu préalablement l'autorisation nécessaire.

La Société peut aussi détenir, louer, acheter et vendre, affréter ou donner en affrètement, exploiter des vaisseaux et des équipements à toute autre société, en ce compris, mais sans limitation, aux sociétés mères directes ou indirectes ou aux filiales, appartenant au même groupe que la Société.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens juridiques et instruments afin de gérer ses investissements efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts, ainsi que de tout autre risque.»

#### *Septième résolution*

Les Associés décident de modifier et de refondre et renuméroter entièrement les statuts de la Société afin de les conformer au droit luxembourgeois à l'occasion du transfert de la Société et de la continuité de sa personnalité juridique au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts refondus et renumérotés de la SCS auront la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société en commandite simple (la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»), contenus dans ce contrat social, entre:

1. NORINTER S.A R.L., en tant qu'associé commandité, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.670, et

2. COMPANHIA DE NAVEGAÇÃO NORSUL, en tant qu'associé commanditaire, une société constituée et existant valablement conformément au droit brésilien, ayant son siège social à Rua Sete, quadra A, casa 2 - parte, Sítio Campinas, São Luís Maranhão, Brésil, enregistrée auprès du registre du Brésil, avec comme numéro fiscal 33.127.002/0001-03.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise de quelque sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par la souscription, l'achat et l'échange, ou par tout autre moyen, des actions, parts sociales ou autres participations, obligations, dettes, certificats et cautions, et tout autre instrument de dette, et plus généralement, toute garantie ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la formation, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit. Elle peut émettre des reconnaissances de dette, des obligations ou toute sorte de sûretés. Elle peut émettre, seulement par des placements privés, toute sorte de sûretés. Elle peut prêter des fonds, incluant sans limitation, les bénéfices de tous les emprunts, à ses filiales, aux sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties, des gages, transférer, donner en sûretés ou créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut procéder à aucune activité régulée du secteur financier sans avoir obtenu préalablement l'autorisation nécessaire.

La Société peut aussi détenir, louer, acheter et vendre, affréter ou donner en affrètement, exploiter des vaisseaux et des équipements à toute autre société, en ce compris, mais sans limitation, aux sociétés mères directes ou indirectes ou aux filiales, appartenant au même groupe que la Société.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens juridiques et instruments afin de gérer ses investissements efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts, ainsi que de tout autre risque.

**Art. 3. Dénomination.** La dénomination sociale de la Société est: «NORWEST NAVIGATION SCS».

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit dans la même commune par une décision de l'associé commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une décision unanime des associés.

**Art. 5. Durée.** La Société est établie pour une durée indéterminée.

L'existence de la Société ne prend pas fin par le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite, l'insolvabilité de l'associé commandité, qui serait dans ces cas remplacé conformément à l'Article 22 de la Loi.

**Art. 6. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 7. Responsabilité des Associés.** Le/les associé(s) commandité(s) de la Société est/sont indéfiniment (et solidairement et individuellement) responsables des obligations de la Société.

Le/les associé(s) commanditaire(s) de la Société est/sont responsables à hauteur des fonds qu'il/ils ont apporté à la Société.

**Art. 8. Gestion.** La Société est gérée par son/ses associé(s) commandité(s). Le/les associé(s) commandité(s) de la Société dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et engage(nt) la Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature en cas d'associé commandité unique ou par deux signatures conjointes en cas de plusieurs associés commandités.

**Art. 8.1. Pouvoirs et obligations de/des associé(s) commandité(s) de la Société.** Le/les associé(s) commandité(s) de la Société ont la charge pleine et entière de la gestion, de conduire les opérations de la Société dans tous domaines, à l'exception des domaines spécifiques réservés par la Loi ou les Statuts à la compétence de l'assemblée générale des Associés. Sauf si cela est expressément prévu dans les Statuts ou requis par la Loi, le/les associé(s) commandité(s) de la Société a/ont le droit, pouvoir et autorité d'accomplir, au nom de la Société, toutes actions qui, selon son/leur appréciation, sont nécessaires, afin de remplir ses devoirs et obligations. Le/les associé(s) commandité(s) de la Société doivent accorder le temps et l'attention nécessaire à la Société pour mener à bien leur(s) activités/charges.

Le/les associé(s) commandité(s) de la Société peut/peuvent prendre des résolutions par écrit.

**Art. 8.2. Restrictions des associés commanditaires.** Aucun associé(s) commanditaire(s) de la Société dans sa/leur capacité en tant qu'associé(s) commanditaire(s) de la Société ne peut/peuvent:

(i) Être autorisé(s) à prendre part, ou interférer de quelque manière que ce soit, dans la gestion et contrôle des activités ou affaires de la Société,

(ii) Avoir d'influence dans la gestion ou l'exploitation de tout bien de la Société; ou

(iii) Avoir l'autorité ou le pouvoir d'agir en tant qu'agent pour le compte ou au nom de la Société ou de tout autre associé, afin d'accomplir tout acte qui engagerait la Société ou tout autre associé, ou d'engager toute dépense au nom de la Société.

Le/les associé(s) commanditaire(s) de la Société seront responsables envers les tiers des engagements de la Société qu'il(s) aurait/auraient pris en contravention de la prohibition de cette provision et pour les engagements auxquels il(s) n'aurait/auraient pas participé, s'il a habituellement fait de tels actes de gestion.

Néanmoins, cette interdiction n'est pas applicable lorsque le/les associé(s) commanditaire(s) de la Société:

- Exerce(nt) les prérogatives réservées aux associés de la Société;

- Donne(nt) des conseils ou avis à la Société, à ses entités affiliées, ou à leurs gérants;

- Accomplisse(nt) des actes de contrôle et surveillance des activités de la Société;

- Accorde(nt) des prêts, garanties ou sûretés ou toute autre forme d'assistance à la Société ou à ses entités affiliées; ou

- Donne(nt) autorisations aux gérants dans les cas prévus par le contrat social pour les actes qui excèdent leurs pouvoirs.

Un associé commanditaire d'une Société peut aussi être un associé commandité, à condition qu'au moins un associé commanditaire de la Société et un associé commandité de la Société soient des personnes distinctes.

**Art. 8.3. Nomination de nouveau(x) associé(s) commandité(s) de la Société.** En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement du/des associé(s) commandité(s) de la Société, en ce compris en cas de démission, il(s) est/sont remplacé(s) par un vote unanime en assemblée générale des associés de la Société, le vote favorable du/des associé(s) commandité(s) de la Société concerné(s) n'étant pas requise.

Le/les associé(s) commandité(s) de la Société peut/peuvent également être remercié(s) en cas de faute grossière et intentionnelle, par un vote unanime en assemblée générale des associés de la Société, le vote favorable du/des associé(s) commandité(s) de la Société concerné n'étant pas requise.

## **Art. 9. Capital, apports.**

**Art. 9.1. Capital souscrit.** Le capital est fixé à soixante-six millions huit cent mille US Dollars (USD 66.800.000), représenté par mille (1.000) parts d'intérêt d'associé commandité et soixante-six millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille (66.799.000) parts d'intérêt d'associé commanditaire, avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

**Art. 9.2. Modification du capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associés de la Société en accord avec l'article 10 de ces Statuts.

**Art. 9.3. Participation aux profits.** Chaque part d'intérêt donne droit à une partie des actifs et profits de la Société en proportion du nombre de parts d'intérêts existantes.

**Art. 9.4. Indivisibilité des parts d'intérêt.** Vis-à-vis de la Société, les parts d'intérêts de la Société sont indivisibles car un seul détenteur est admis par part. Les détenteurs conjoints doivent nommer une personne en tant que représentant envers la Société.

**Art. 9.5. Transfert des parts d'intérêt.** Les parts d'intérêt d'associé commandité de la Société ne sont pas cessibles, sauf envers un nouvel associé commandité de la Société.

Les parts d'intérêt d'associé commanditaire sont librement cessibles entre les associés commanditaires de la Société. Les parts d'intérêt d'associé commanditaire de la Société ne sont pas cessibles envers des tiers sauf en cas d'accord unanime des associés de la Société consenti par une résolution prise en assemblée générale des associés de la Société.

**Art. 9.6. Registre.** Un registre est maintenu au siège social de la Société, où il est mis à la disposition de tout associé de la Société. Le registre inclut:

- Une copie complète et à jour du contrat social;
- La liste de tous les associés de la Société avec mention de leur nom, prénom, profession et adresse professionnelle ou privée, ou en cas de personne morale, sa dénomination, forme juridique, siège social, numéro de registre auprès du registre de commerce relevant, ainsi que le nombre de parts d'intérêt que chaque associé détient; et
- L'indication des cessions de parts d'intérêt de la Société avec la date de la notification ou de l'acceptation de ces cessions par la Société.

**Art. 10. Assemblée générale des associés.** Les assemblées générales des associés de la Société sont convoquées à la demande du/des associé(s) commandité(s) de la Société ou par le/les associé(s) commanditaire(s) de la Société détenant au moins 50% des parts d'intérêt.

Tout associé de la Société peut participer à toute assemblée générale en nommant par écrit (y compris par mail ou fax) une autre personne en tant que représentant, ou peut assister à ladite assemblée par téléphone ou vidéo-conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de se comprendre.

Les décisions collectives peuvent être prises par écrit.

Les décisions collectives sont prises par les associés de la Société à la majorité de leurs votes, en ce compris les votes affirmatifs du/des associé(s) commandité(s) de la Société (à l'exception des cas prévus par l'article 8.3 des Statuts) et à l'exception de la modification de l'objet social de la Société, du changement de sa nationalité, du changement de forme juridique, ou de sa liquidation, cas pour lesquels une majorité des trois quarts des associés de la Société est requise, incluant l'accord unanime du/des associé(s) commandité(s) de la Société.

Les décisions concernant la modification des Statuts peuvent seulement être prises par un vote unanime des associés de la Société.

**Art. 11. Assemblée annuelle des associés.** L'assemblée des associés est tenue au siège social de la Société (ou à tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation) le troisième mercredi du mois de juin de chaque année, afin d'approuver le rapport de gestion, le bilan et le compte de profits et pertes, l'allocation des résultats, et de donner décharge à/aux associé(s) commandité(s).

Chaque associé de la Société peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport d'auditeur s'il y en a un, au moins 15 jours avant l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) de la Société en proportion des parts d'intérêts détenues dans la Société, sur base d'une décision des associés de la Société prise en assemblée générale.

Des distributions intérimaires de profits peuvent être payés par le/les associé(s) commandité(s) de la Société avant la fin de l'année sociale en cours sur base de bilan intermédiaire faisant état de fonds disponibles suffisants pour une distribution en accord avec la Loi.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La dissolution de la Société peut être décidée par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société en conformité avec les conditions de majorité prévues par l'article 10 de ces Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le/les associé(s) commandité(s).

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société est distribué aux associés de la Société au prorata de leurs parts d'intérêt.

**Art. 14. Général.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, les associés de la Société se référeront aux dispositions de la Loi.»

#### *Huitième résolution*

Les Associés décident d'accepter la démission, avec effet à compter du présent acte de ANGELO BARONCINI, RODRIGO PIRES CUESTA, RICARDO LUIS CARNEIRO, CARLOS ALBERTO CARLONI et MARCELO FERREIRA BACELLAR en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat, ainsi que tous les autres mandataires de la Société, et leur accordent une décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

*Neuvième résolution*

Les Associés décident d'établir le siège social et l'administration centrale de la SCS au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2015. Relation: EAC/2015/2611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039296/563.

(150044563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**Valiant Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.197.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the third day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

The private limited liability company D. DUNDEE INVESTMENTS LTD., registered at the Registrar of Companies of Israel under number 513451617, having its registered office at 4676670 Herzliya, Medinat Hayehudim 85, Israel, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a private company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a private company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Ar. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of "Valiant Investments S.à r.l." a private limited liability company.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is managed by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be



compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law dated 10.08.1915 are satisfied.

*Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

*Subscription and payment*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

D. DUNDEE INVESTMENTS LTD.

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

*Estimate of costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1.500,- euros.

*Decisions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken immediately the following decisions:

1) The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers for an undetermined period:

*Class A manager:*

- Mr. Doron OFER, private employee, born on 4 October 1955, in Israel, professionally residing at 85, Medinat Hayehudim St., Herzliya, Israel.

*Class B managers:*

- Mr. François COTTONG, private employee, born on 14 January 1980, in Belgium, professionally residing at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

- Mr. Arnaud DELVIGNE, private employee, born on 3 November 1983 in Belgium, professionally residing at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

- Mr. François-Xavier GOOSSENS, private employee, born on 8 May 1976 in Belgium, professionally residing at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trois février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

D. DUNDEE INVESTMENTS LTD.,, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois d'Israël, ayant son siège social à 4676670 Herzliya, Medinat Hayehudim 85, Israël, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 513451617

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Valiant Investments S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes

de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

#### *Souscription et libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

D. DUNDEE INVESTMENTS LTD., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

### Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris immédiatement les décisions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivants comme gérants de classe A et gérants de classe B pour une durée indéterminée:

#### Gérant de classe A:

- Mr. Doron OFER, employé privé, né le 4 octobre 1955, en Israël, demeurant professionnellement 85, Medinat Hayehudim St., Herzliya, Israël.

#### Gérants de classe B:

- Mr. François COTTONG, employé privé, né le 14 janvier 1980, en Belgique, demeurant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Mr. Arnaud DELVIGNE, employé privé, né le 3 novembre 1983, en Belgique, demeurant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Mr. François-Xavier GOOSSENS, employé privé, né le 3 novembre 1983, en Belgique, demeurant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: EAC/2015/3271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039449/274.

(150044806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

### **HL European Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 195.218.

### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Hamilton Lane Advisors, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth Pennsylvania United States of Americas, having its registered office at One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, United States of Americas, and registered with the Register of Company of Pennsylvania under registration number 2816405,

here represented by Natalia HERNANDEZ, lawyer, residing professionally in Howald, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy shall be initialled ne varietur by the proxyholder and the officiating notary.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organising and which articles of incorporation shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or partnerships and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company shall act as general partner (associé commandité) and manager (gérant) of Hamilton Lane European Partners SICAV-SIF, an investment company with variable share capital qualifying as an umbrella specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples) organised as a partnership limited by shares (société en commandite par actions), to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "HL European Partners GP S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality (commune), the registered office may be transferred by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board of Managers") and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Managers.

In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by a Board of Managers composed of at least three managers (each, a "Manager"), who need not be shareholders. The Managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any one Manager.

**Art. 13.** The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by any one Manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board of Managers, or in the absence of a chairman, the Board of Managers may appoint another Manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions, the entirety of which will form the minutes giving evidence of the resolutions, and signed by each and every member of the Board of Managers. The date of such written resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two Managers or by any person duly appointed to that effect by the Board of Managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any Manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the 1915 Law.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are drawn up and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders. The liquidator(s) is(are) appointed by the general meeting of shareholders which will determine its(their) powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

#### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
Hamilton Lane Advisors, L.L.C., prenamed . . . . .	500 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.

#### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The number of members of the Board of Managers is fixed at three (3).
- 2) The following persons are appointed as members of the Board of Managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:
  1. Mr. Mario Giannini, born on 7 March 1953 in France, residing professionally at One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 United States,
  2. Mr. Robert Cleveland, born on 17 October 1952, New Jersey, United States, residing professionally at One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 United States; and
  3. Mr. Randy Stilman, born on 12 November 1961 in Pennsylvania, United States, residing professionally at One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 United States.
- 3) The address of the Company's registered office is set at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le treizième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Hamilton Lane Advisors, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie selon les lois de Pennsylvanie, ayant son siège social au One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, Pennsylvanie 19004, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Pennsylvanie sous le numéro 2816405,

ici représentée par Maître Natalia HERNANDEZ, avocat, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi par les propriétaires actuels des parts sociales ci-après créées et par tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou dans des partenariats, et sous quelque forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société agira en tant qu'associé commandité et gérant d'Hamilton Lane European Partners SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable qualifié de fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples, et organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, devant être constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimée utile pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de "HL European Partners GP S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Par décision du Conseil de Gérance, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le Conseil de Gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, compromettent les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les autres associés réunis en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Cependant, tel consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.



**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par le Conseil de Gérance composé d'au moins (3) trois gérants (chacun un «Gérant»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Les Gérants peuvent être révoqués ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

**Art. 13.** Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en l'absence d'un président, le Conseil de Gérance pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à cette réunion, un autre Gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant ce qui précède, les décisions du Conseil de Gérance pourront également être prises par écrit et pourront consister en un ou plusieurs documents contenant les décisions, l'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal faisant preuve des décisions intervenues et signé par chacun et tous les membres du Conseil de Gérance. La date de ces décisions écrites sera la date de la dernière signature intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil de Gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un Gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du Gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice

fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915.

#### F. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### G. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non. Le(s) liquidateur(s) sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera ses(leurs) pouvoirs et ses(leurs) émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites
Hamilton Lane Advisors, L.L.C., précitée . . . . .	500 parts sociales

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à 1.500 euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au Conseil de Gérance est fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
  1. Monsieur Mario Giannini, né le 7 mars 1953 en France, ayant son adresse professionnelle au One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 Etats-Unis;
  2. Monsieur Robert Cleveland, né le 17 octobre 1952 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 Etats-Unis; et

3. Monsieur Randy Stilman, né le 12 novembre 1961 à Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au One Presidential Boulevard, Bala Cynwyd, PA 19004 Etats-Unis.

3) Le siège social de la Société est situé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hernandez, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 février 2015. Relation: EAC/2015/4251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039752/361.

(150045163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

### **Immondorf SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 93.516.

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMONDORF S.A., avec siège social à Sandweiler, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 638 du 12 juin 2003. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 décembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland KUHN, entrepreneur, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sidbrand Van ROIJEN, responsable commercial et financière, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tom LAHURE, économiste, demeurant à Clémency.

Le bureau ainsi constitué le Président fait avant d'entrer en séance les déclarations suivantes:

Le Président se référant à la signification du 26 janvier 2015 de l'huissier Carlos CALVO à la société anonyme IMMONDORF SA et à Me Henri HELLINCKX à la requête de Monsieur Learducci RUGO, Madame Laura CLEVA et de la société à responsabilité limitée ILCO IMMOBILIERE, dont le contenu est repris ci-dessous:

«ai signifié et laissé copie conforme à

- 1) La Société Anonyme IMMONDORF SA, (...)
- 2) Maître Henri HELLINCKX, Notaire, (...)

D'un acte de cession de parts sociales de la société IMMONDORF SA signé le 11 décembre 2014 entre les parties requérantes et les actionnaires, respectivement représentants des actionnaires de la partie signifiée sub.1.

Ladite signification est faite aux fins de rendre opposable cette cession à la partie signifiée sub 1. Et afin qu'elle l'inscrive dans le Registre de ses actions.

Ladite signification est faite à la partie signifiée sub 2. Pour son information.

(...)» (annexe 1)

relève que la société ILCO SARL, établie et ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, n'a pas cédé ses actions dans IMMONDORF SA à KUHN SA et TRACOL SA, alors que «l'accord» du 11 décembre 2014 n'a pas été valablement signé par ILCO SARL (annexe 1).

Force est de constater que ledit acte du 11 décembre 2014 a été signé par les personnes suivantes:

- M. Pascal KINTZIGER
- M. Learducci RUGO
- Mme Laura CLEVA-BINGEN
- M. Roland KUHN
- M. Marco SGRECCIA

à l'exclusion de M. Eric SACCUCCI.

Cependant, pour que la société ILCO SARL puisse être valablement engagée il faut la signature conjointe de M. Learducci RUGO (gérant administratif) et de M. Eric SACCUCCI (gérant technique) (annexe 2).

Partant, il y a lieu de constater qu'aucune cession des actions de IMMONDORF SA appartenant à ILCO SARL n'est intervenue le 11 décembre 2014, faute de signature de M. Eric SACCUCCI.

KUHN SA et TRACOL SA ont, lors d'une réunion qui s'est tenue le 18 décembre 2014 en présence de M. Marco SGRECCIA, M. Roland KUHN, M. Sibrand VAN ROIJEN, M. Tom LAHURE, M. Pascal KINTZIGER, Mme Laura CLEVA BINGEN et M. Learducci RUGO, accepté de donner un ultime délai à ILCO SARL jusqu'au 29 janvier 2015, pour que cette dernière accepte en bonne et due forme le principe de la vente tel que repris dans l'acte du 11 décembre 2014, sachant qu'à défaut d'une telle acceptation leur offre d'acquisition deviendrait caduque.

Par courrier recommandé du 30 janvier 2015, KUHN SA et TRACOL SA ont informé les signataires de l'acte du 11 décembre 2014 que l'offre de KUHN SA et TRACOL SA reprise dans l'acte du 11 décembre 2014 était devenue caduque, faute d'acceptation valable de ILCO SARL endéans le délai imparti (annexe 3).

Par conséquent au regard des éléments repris ci-dessus, il y a lieu de noter que ILCO SARL est toujours actionnaire de la société IMMONDORF SA.

Notons pour être complet que par lettre du 30 janvier 2015, KUHN SA et TRACOL SA ont accordé un délai jusqu'au 3 février 2015 à midi (12:00hrs) à ILCO SARL, pour leur communiquer une nouvelle offre en bonne et due forme quant à la cession des actions IMMONDORF SA. En date du 3 février 2015, ILCO SARL a remis sa nouvelle offre (annexe 4).

Par courrier du 6 février 2015, KUHN SA et TRACOL SA ont informé ILCO SARL qu'elles allaient prendre en considération la nouvelle offre de ILCO SARL du 3 février 2015 et que les négociations commenceraient le mercredi, 11 février 2015.

Ensuite le Président déclare:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées envoyées aux trois actionnaires en date du 30 janvier 2015.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 150 (cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, 100 (cent) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- Conversion d'une créance détenue par Kuhn à l'encontre de la Société d'un montant de 1.926.000.-EUR en 6.420 actions de la Société (apport en nature);

- Conversion d'une créance détenue par Tracol S.A., Travaux Constructions, Luxembourg (ci-après «Tracol»), à l'encontre de la Société d'un montant de 1.926.000.-EUR en 6.420 actions de la Société (apport en nature);

- Modification de l'article 5 des statuts de la Société (capital social), de sorte à ce que le capital social soit augmenté d'un montant de 3.852.000.-EUR et que le nombre des actions de la Société soit adapté en fonction, ledit article 5 reflétant ainsi les apports en nature de Kuhn et Tracol;

- Modification de l'article 4 des statuts de la Société (objet social), de sorte à y inclure le projet «Vitali».

L'article 4 aura la teneur suivante:

«La société a pour objet, uniquement pour compte propre, l'acquisition et la vente, la location et la mise en valeur de biens immobiliers, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

L'achat, la vente, la promotion, la transformation et l'exploitation de terrains et de constructions ainsi que les opérations d'intermédiaire dans la même branche font également partie de son champ d'activités.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.»

- Modification de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, ils constitueront un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

- Modification du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration.»

- Révocation de la société ILCO Sàrl en tant qu'administrateur de la Société et nomination de M. Marc Giorgetti et de M. Marco Sgreccia en tant que nouveaux administrateurs, de sorte que le conseil d'administration de la Société soit constitué des quatre membres suivants:

- \* M. Roland KUHN, demeurant à Luxembourg, administrateur de catégorie A;
- \* M. Marc GIORGETTI, demeurant à Dondelange, administrateur de catégorie A;
- \* M. Marco SGRECCIA, demeurant à Dippach, administrateur de catégorie B;
- \* TRACOL S.A., Travaux et Constructions, Luxembourg, ayant son siège social à Sandweiler, administrateur de catégorie B.

- Ajout de la disposition suivante à l'article 13 des statuts de la Société:

«Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs»

- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir la créance détenue par Ets Kuhn Entreprise de travaux publics et privés à l'encontre de la Société d'un montant de 1.926.000.-EUR (un million neuf cent vingt-six mille euros) en 6.420 (six mille quatre cent vingt) actions de la Société et de convertir la créance détenue par Tracol S.A., Travaux Constructions, Luxembourg, à l'encontre de la Société d'un montant de 1.926.000.-EUR (un million neuf cent vingt-six mille euros) en 6.420 (six mille quatre cent vingt) actions de la Société

En conséquence l'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence EUR 3.852.000.- (trois millions huit cent cinquante-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel EUR 45.000.- (quarante-cinq mille euros) à EUR 3.897.000.- (trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille euros) par la création de 12.840 (douze mille huit cent quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 300.- (trois cents euros) chacune, souscrites comme suit:

- 6.420 actions nouvelles par Ets Kuhn Entreprise de travaux publics et privés, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Roland Kuhn, prénommé;
- 6.420 actions nouvelles par Tracol S.A., Travaux Constructions, Luxembourg (en abrégé TRACOL S.A.), avec siège social à Sandweiler, ici représentée par Monsieur Tom LAHURE, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la conversion en capital de deux créances détenues par les souscripteurs à l'encontre de la Société pour un montant global de EUR 3.852.000.- (trois millions huit cent cinquante-deux mille euros).

En conformité avec l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales un rapport a été établi par H.R.T. REVISION S.A., réviseur d'entreprises, en date du 9 février 2015.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports représentés par les deux créances pour un montant global de EUR 3.852.000.- ne correspond pas au moins aux 12.840 nouvelles actions de IMMONDORF S.A. d'une valeur nominale de EUR 300.- chacune.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 3.897.000.- (trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille euros) divisé en 12.990 (douze mille neuf cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société (objet social), comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet, uniquement pour compte propre, l'acquisition et la vente, la location et la mise en valeur de biens immobiliers, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

L'achat, la vente, la promotion, la transformation et l'exploitation de terrains et de constructions ainsi que les opérations d'intermédiaire dans la même branche font également partie de son champ d'activités.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, ils constitueront un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer la société ILCO Sàrl en tant qu'administrateur de la Société et de nommer Monsieur Marc Giorgetti, demeurant professionnellement à 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, né à Luxembourg, le 30 août 1958 et Monsieur Marco Sgreccia, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach, né à Differdange, le 28 février 1970, en tant que nouveaux administrateurs, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2019, de sorte que le conseil d'administration de la Société soit constitué des quatre membres suivants:

- M. Roland KUHN, administrateur de catégorie A;
- M. Marc GIORGETTI, administrateur de catégorie A;
- M. Marco SGRECCIA, administrateur de catégorie B;
- TRACOL S.A., Travaux et Constructions, Luxembourg, agissant par son représentant permanent Monsieur Marco Sgreccia, prénommé, administrateur de catégorie B.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter la disposition suivante à l'article 13 des statuts de la Société:

«Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Kuhn, S. Van Roijen, T. Lahure et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4693. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039757/197.

(150045104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

**Procap Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 50.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2015039947/14.

(150044946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Tesser Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 77.188.

**EXTRAIT**

En date du 9 mars 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Jan Vanhoutte, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040713/15.

(150045718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**CEP III Nelson Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.  
R.C.S. Luxembourg B 191.908.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 19 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Madame Barbara Imbs;
- Madame Erica Herberg;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 19 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est le 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

CEP III Nelson Holding S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2015039082/24.

(150044334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**DG-Immo-Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 151.061.

---

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dritten Tag des Monats März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

**IST ERSCIENEN:**

Herr Hans Dieter GOEBEL, Kauffmann, geboren am 1. Januar 1957 in Kelberg /Hünerbach (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-56767 Kolverath, Elztalstrasse, 11.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „DG-IMMO-INVEST GMBH“, mit Sitz in L-6688 Mertert, 1, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 151061, (die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 26. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 492 vom 6. März 2010,

und deren Satzungen (die „Statuten“) seitdem nicht mehr abgeändert worden sind;

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,-EUR), eingeteilt in hundertvierundzwanzig (124) Anteile von je einhundert Euro (100,- EUR);

III. Der Komparent ist Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft;

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-6688 Mertert, 1, route du Vin, aufbewahrt werden.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „DGIMMO-INVEST GMBH“ aufgelöst worden ist.

**Kosten**

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Komparent gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: H. D. GOEBEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 mars 2015. 2LAC/2015/4764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039116/51.

(150044772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---